



DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON

Arrêté du Maire N°41/2026

Objet : Nomination des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire de Villeneuve-lès-Avignon,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6, R. 123-10 et R. 123-12 ;

Vu la délibération du 20 mars 2026 du conseil municipal de Villeneuve-lès-Avignon fixant à 11 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Considérant que les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 123-6, sont nommés par le Maire dans le délai fixé à l'article R. 123-10 ;

Considérant la nécessité de procéder à la nomination des membres relevant du collège des personnalités qualifiées désignées par le Maire ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve-lès-Avignon, au titre du collège des membres désignés par Madame le Maire :

- Monsieur Jean-Pierre REVOLON, en qualité de représentant des associations familiales : Union Départementale des Associations Familiales du Gard ;
- Madame Geneviève ROUX, en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département : La Ligue contre le Cancer ;
- Madame Laurence CHIROUZE, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : Secours Catholique – Réseau mondial Caritas ;
- Madame Mathilde DELMULLE, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune : MSP Les Angles / Villeneuve-lès-Avignon ;
- Monsieur Frédéric TIXADOR, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune : Conseil des Sages et Téléthon.

Accusé de réception en préfecture
0342100335-20260270043MC
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Article 2 :

Les membres ainsi nommés exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et notifié aux intéressés.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve-lès-Avignon, le 20 avril 2026



Madame le Maire

Pascale BORIES